



## Ma banque refuse de clôturer mon compte

-----  
Par Kas

Bonjour,  
Ma banque refuse de clôturer mon compte, depuis des mois ! avec une LRAR et ils débitent encore de mon compte !  
Quelle est la procédure en justice et merci tout le monde.

-----  
Par Isadore

Bonjour,  
Ce compte est-il crédeur ?

Vous a-t-on donné un motif ?

-----  
Par Henriri

Hello !

Si cette banque A débite encore votre compte c'est qu'elle reçoit encore des chèques ou virements ponctuels que vous émettez Kas, ou qu'il y a encore des virements automatiques en place. Basculez vos usages bancaires sur votre autre banque B puis videz votre compte bancaire A que vous voulez fermer, cette banque A vous contactera...

A+

-----  
Par janus2

Si cette banque A débite encore votre compte c'est qu'elle reçoit encore des chèques ou virements ponctuels que vous émettez Kas

Bonjour,  
Ca peut être aussi tout simplement des frais de tenu de compte, d'où l'intérêt de la banque à continuer...

-----  
Par Henriri

(suite)

Oui ça peut. Qu'en dit Kas ?

A+

-----  
Par yapasdequoi

Ou bien le solde est négatif et il y a des intérêts...

-----  
Par Henriri

Comme souvent quand le demandeur est chiche en informations on peut se perdre en suppositions...

-----  
Par Kas

Merci à vous tous,

Non je n'ai pas de crédit ni de chèques; ni de découvert ! rien de rien, et là j'envisage d'attaquer la banque en justice !

-----  
Par DIU1973

BONJOUR

Seule votre banque sait vous répondre sur les motifs.

Je vous conseille d'écrire au Directeur Régional ainsi qu'au médiateur

-----  
Par yapasdequoi

Avant d'attaquer, suivez les voies de recours amiables indiquées au bas du relevé de compte mensuel.

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Avant d'attaquer en justice connaissez-vous ceci ?

Si vous rencontrez une difficulté éventuelle, notamment avec la banque que vous quittez, contactez le service relation client de cette banque et si le litige demeure, contacter le médiateur bancaire de cette banque. Il est aussi possible de contacter la Direction du contrôle des pratiques commerciales de l'Autorité du conseil prudentiel et de résolution (ACPR) pour connaître la marche à suivre.

[url=<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/mobilite-bancaire-changer-banque>]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/mobilite-bancaire-changer-banque[url]

-----  
Par Burs

Bonjour,

et ils débitent encore de mon compte

Ils le débitent de quoi ?

-----  
Par Kas

Merci à vous tous

le motif c'est

Intérêts débiteurs au 31/12/23

Frais bancaires et de gestion (dont agios)

-----  
Par yapasdequoi

Des intérêts débiteurs proviennent d'un découvert.

Vous ne pourrez pas cloturer le compte sans avoir traité cet aspect.

Soit vous admettez un découvert, et vous payez la dette, soit vous contestez, mais il faut des arguments.

-----  
Par Henriri

(suite)

Kas vous devez de l'argent à cette banque (solde négatif), c'est donc pourquoi tant que vous ne le comblez pas la banque ne ferme pas votre compte...

A+

-----  
Par Isadore

S'il y a des intérêts débiteurs et des agios, c'est que vous êtes à découvert. Normal que la banque refuse. Comblez le découvert avant de faire fermer ce compte.

-----  
Par Kas

C'est ce que j'avais fait en octobre 2023 (compte en positif + LRAR pour clôturer mon compte et ce qu'il m'avait confirmé un agent de la banque par telephone) et voila hier j'avais reçu un email de la part de Boursobank avant Boursorama comme quoi il y a problème avec mon compte !

-----  
Par yapasdequoi

Et quel est votre solde actuel ?

-----  
Par Kas

Moi j'avais laissé 1.5 euros pour clôturer le le compte, et ils ont pris 1.49 et laissé 00.1 centimes (le email c'était compte en négatif).

Et je veux les attaquer en justice; car l'année dernière ils mont pourri la vie; ils mont fiché et ils ont pris des mois pour me défiché après la régularisation du compte, donc je ne veux pas que ça ce reproduis une telle galérer.

-----  
Par yapasdequoi

ok.

Mais sur le dernier relevé au 31 décembre 2023 : quel est le solde ?

Et avez vous pris connaissance des voies de recours ?

Service Clientèle : 01 46 09 49 49 ou +33 146 09 49 49 depuis l'étranger, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h45 à 16h30

Adresse du médiateur : Monsieur le médiateur ? BP 151 ? 75422 PARIS Cedex 09

Ecrivez au médiateur par courrier RAR avec copie de vos courriers de résiliation et derniers relevés de compte.